

NATURE ORDINAIRE

Dispositif d'aide
à la création
de mares et
à la plantation
de haies



Monts du Pilat



FRAPNA



© photo Guillaume Chergnon

Le département de la Loire compte une diversité de sites et de paysages remarquables ainsi qu'une mosaïque de milieux naturels riches d'une faune et d'une flore fragile et à préserver. Nombre de ces milieux emblématiques sont protégés au titre de la politique des Espaces naturels sensibles : hautes chaumes du Forez, tourbières d'altitude, bords de Loire, forêts et hêtraies du Pilat, étangs du Forez, pitons basaltiques.

Mais à côté de ces espaces d'exception, demeure la nature de "tous les jours", celle que l'on peut fréquenter au quotidien et qui mérite, elle aussi, notre attention car elle est tout autant source de bénéfices pour l'environnement que pour l'Homme.

C'est cette "nature dite ordinaire" que le Département de la Loire souhaite également valoriser auprès du public et des gestionnaires du paysage, en incitant notamment les agriculteurs, propriétaires fonciers et élus locaux à engager des actions de restauration ou de protection de ces milieux.

Pour cela, un dispositif d'aide a été élaboré par le Département, en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs de la Loire et la FRAPNA Loire. Il vise à accompagner la restauration ou la création de mares et la plantation de haies : deux éléments forts de notre patrimoine naturel aux multiples bénéfices environnementaux et économiques.

Daniel FRÉCHET

Vice-président
chargé de l'environnement

Georges ZIEGLER

Président du Département
de la Loire

Sommaire

Comprendre les intérêts d'une mare	/ 4-5 /
Créer, restaurer et entretenir une mare	/ 6-7 /
Comprendre les intérêts d'une haie	/ 8-9 /
Planter et entretenir une haie	/ 10-11-12-13 /
Connaître le dispositif financier "Nature ordinaire" du Département de la Loire	/ 14-15 /

Comprendre les intérêts

d'une mare



Libellule à quatre taches

La mare est une étendue d'eau à renouvellement réduit, de taille limitée et d'une faible profondeur, qui permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire et aux plantes de s'enraciner sur tout le fond.

De formation naturelle ou créée par l'homme, elle se trouve dans des dépressions imperméables, alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques.

Une mare est un véritable écosystème complet et fonctionnel, au fort potentiel biologique, ouvert sur ses voisins et où se réfugient de nombreuses formes de vies, tant animales que végétales. Crapauds, grenouilles et tritons sont ainsi indissociables des milieux aquatiques et des mares en particulier. En effet, ces animaux patrimoniaux ne se reproduisent que dans des eaux plutôt stagnantes et les mares sont un point de passage obligé pour leur survie.

Tout comme les amphibiens, les libellules sont entièrement dépendantes de la présence de zones humides telles que les mares. Ces dames des airs viennent ainsi pondre, se développer puis émerger dans les végétaux des bords de mare, sans lesquelles elles seraient amenées à disparaître.

La mare accueille aussi une végétation typique et adaptée à ce milieu, constituée de différentes espèces qui se répartissent en fonction de la profondeur d'eau. Les principaux végétaux des bords de mares sont les roseaux, les baldingères, les joncs et les iris. Des espèces protégées peuvent également être présentes, comme par exemple la Renoncule scélérate dans la Loire.



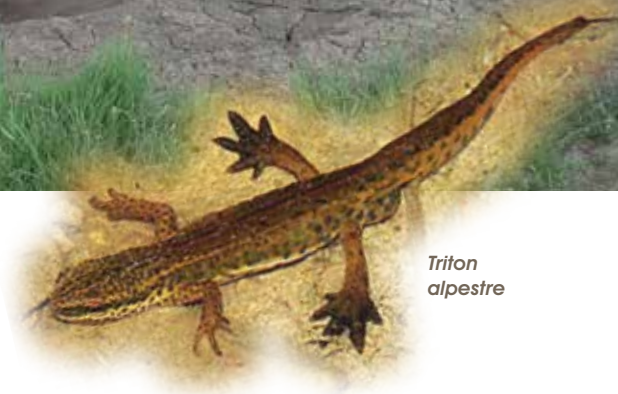
Bouquet d'iris



Grenouille rousse



Iris



*Triton
alpestre*

DES MARES ET DES HOMMES

Dans la plupart des cas, les mares ont été creusées par l'homme au cours des siècles passés pour l'abreuvement des animaux d'élevage. Aujourd'hui, l'intérêt de conserver, restaurer ou créer une mare reste prépondérant au vu des bénéfices écologiques, économiques et sociaux qu'elles permettent. En effet, au-delà de la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent, les mares rendent de nombreux services à l'homme.

Les mares, en captant une partie des eaux de ruissellement, participent à la lutte contre l'érosion des sols et à la régulation du régime des eaux, en participant notamment à l'écrêtage des crues.

Elles permettent aussi une autoépuration de l'eau grâce aux végétaux qu'elles accueillent, tels les roseaux qui captent nitrates, phosphates et métaux lourds présents dans l'eau et les sédiments.

Outre l'abreuvement du bétail, les mares peuvent aussi constituer des réserves d'eau pour divers usages : arrosage, lavage, réserve d'incendie.

Les mares font partie intégrante du patrimoine local, des paysages bocagers du Forez et du Roannais et contribuent à l'amélioration et à l'embellissement de notre cadre de vie. Ce sont aussi des lieux de ressourcement et de contact privilégié avec la nature (chacun se souvient avoir, un jour, pêché des têtards dans une mare).

Enfin, les mares sont utiles à la biodiversité et indispensables au maintien de certains animaux, en particulier les amphibiens dont les populations sont en déclin dans toutes les régions de France.

C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de protéger ou de restaurer ces milieux, utiles tant aux agriculteurs qu'à notre société de plus en plus soucieuse de la protection de la nature et des paysages.

Créer, restaurer et entretenir

une mare

PROFONDEURS ET PROFIL DES BERGES

Pour permettre une bonne répartition de la chaleur et une diversité maximale d'espèces autour de la mare, une partie des berges doit être en pente douce et sinueuse afin d'offrir un large éventail d'habitats aux plantes et animaux qui la peuplent. Pour la même raison, il est important de créer des profondeurs différentes au sein de la mare. Ces dispositions techniques ne gênent en rien les autres usages (arrosage, abreuvement, etc.) mais améliorent nettement la qualité écologique de la mare.



PRIVILÉGIEZ UNE COLONISATION NATURELLE

À moins que votre projet de mare ne se situe dans un secteur urbain ou périurbain très dégradé et éloigné de tout réseau de mares, zone humide ou cours d'eau, **ne cherchez pas à coloniser votre mare avec des espèces horticoles**. Privilégiez une colonisation naturelle qui devrait se faire assez rapidement (un an en général). C'est le meilleur moyen d'obtenir une mare équilibrée et fonctionnelle dans le temps.

Ne cherchez pas non plus à introduire des poissons qui sont en général des prédateurs dont la présence aboutit le plus souvent à un appauvrissement écologique de la mare. En effet, la mare est un écosystème souvent trop "petit" pour les poissons, rendant le plus

souvent impossible leur cohabitation avec d'autres espèces qui la fuiront ou disparaîtront sous leurs attaques voraces.

CLÔTURES ET ABREUVOIRS

La pose d'une clôture permet de protéger tout ou partie de la mare d'un piétinement trop important par le bétail. Parfois, seule une berge est accessible au troupeau pour s'abreuver. Dans d'autres cas, une pompe à nez (ou pompe de prairie), raccordée à la mare par un tuyau, peut être posée quelques mètres plus loin dans la parcelle. Cette technique supprime l'accès direct à la mare et améliore les conditions sanitaires d'élevage en empêchant les animaux de faire leurs déjections directement dans l'eau qu'ils consomment.





MISE EN PLACE D'UNE BANDE ENHERBÉE

Il est conseillé de mettre en place une bande enherbée entre la mare et ses espaces périphériques (zones de culture, bois...). Cela ralentira le phénomène de comblement de la mare, en freinant la colonisation par des arbres et arbustes et en limitant les apports de limons d'éventuelles terres périphériques mises à nue.

Par ailleurs, cette bande jouera aussi le rôle de zone tampon et limitera les risques de pollution par des eaux de ruissellement chargées en éléments toxiques.

UN ENTRETIEN RÉGULIER NÉCESSAIRE

Pour préserver ses fonctionnalités, il est nécessaire d'entretenir une mare, car son évolution conduit naturellement à sa disparition par colonisation progressive des végétaux et par un comblement dû à la vase qui s'accumule.

RÉGLEMENTATION

Les propriétaires de mares ont la responsabilité de la sécurité et de la salubrité de leur mare. En cas de problèmes avérés, des mesures peuvent être prises par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) obligeant le propriétaire à exécuter des travaux. Avant d'effectuer tous travaux sur une mare, il est nécessaire de se renseigner en mairie car des demandes d'autorisation ou des déclarations peuvent être nécessaires selon la superficie et le lieu considéré.

En effet, les mares comptent parmi les zones humides à sauvegarder et elles peuvent abriter des espèces protégées par la loi de protection de la nature de 1976.

LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN À EFFECTUER RÉGULIÈREMENT SONT :

- **le curage**, qui consiste à enlever l'excès de vase. Il faut le réaliser plutôt en toute fin d'été - début d'automne, lorsque les animaux ont fini leur cycle de reproduction et qu'ils ne sont pas encore enfouis dans la vase,
- **le faucardage**, qui consiste à couper et exporter les roseaux et autres végétaux afin de limiter leur décomposition et l'apport de matière organique,
- **l'écramage**, qui consiste à retirer les lentilles de la surface de l'eau afin qu'elles ne colonisent pas toute sa surface.

L'entretien peut être espacé tous les 2 à 5-10 ans environ, selon la vitesse d'évolution de la mare.

Comprendre les intérêts

d'une haie

Le bocage, caractérisé par ses champs et prairies bordés de haies, remplit des fonctions environnementales, sociales et économiques primordiales pour les territoires ruraux : brise-vent, protection des troupeaux, retenue de l'eau et de la terre, réservoir de biodiversité, protection biologique des cultures, production de bois et fruits, production de paysages accueillants...

Mais malgré ces nombreux intérêts, arbres, arbustes, haies et bosquets d'essences indigènes ont progressivement disparu de nos campagnes. En ville et dans les lotissements, les espaces verts sont trop souvent synonymes de gazon ras et les plantations d'arbres et de haies sont généralement exotiques et uniformes.

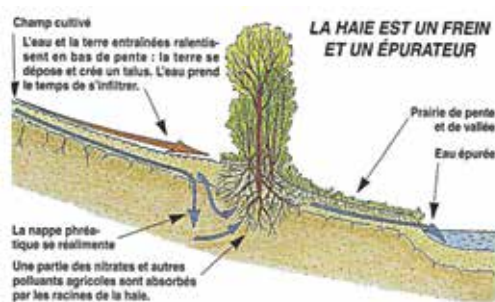
Il est donc aujourd'hui indispensable de replanter des haies et de mieux entretenir ce patrimoine naturel aux multiples bénéfices pour la société.

FREINER LE VENT, PROTÉGER LES TROUPEAUX

Une haie bien structurée laisse passer en partie le vent tout en réduisant considérablement sa vitesse (jusqu'à 60 % sur une distance de 10 à 15 fois sa hauteur). Cet effet de réduction est plus intéressant que celui d'un mur vert imperméable et uniforme car ce dernier, obligeant le flux d'air à passer au-dessus de son sommet, provoque, in fine, des turbulences importantes néfastes aux cultures.

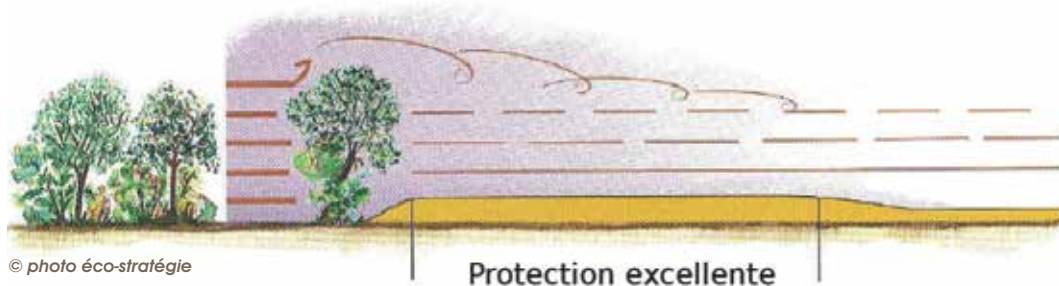
Les fermes et habitations rurales (surtout leurs toitures) sont donc considérablement mieux protégées du vent dans les secteurs bocagers.

La haie protège aussi les troupeaux des vents froids d'hiver et leur apporte une ombre bienfaisante en été. Ce faisant, elle contribue indéniablement à l'amélioration de la productivité des cheptels. Par ailleurs, dans la zone abritée du vent par une haie, la couche d'air proche du sol présente une température légèrement plus élevée, déclenchant un meilleur rendement des cultures.



RETENIR ET ÉPURER L'EAU ET LA TERRE

Sur les parcelles de terres cultivées, le sol nu est exposé aux intempéries pendant une longue période de l'année. La présence de haies permet d'offrir un obstacle aux ruissellements des eaux de surface qui érodent les sols et entraînent en forte quantité limons ou polluants d'origine agricole (lisiers, pesticides, désherbants...) vers les rivières. Les haies, plantées perpendiculairement à la pente, freinent ce ruissellement et favorisent la pénétration progressive de l'eau dans le sol, permettant ainsi son auto-épuration et le rechargement des nappes phréatiques.



ABRITER, NOURRIR ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

La haie fait partie des milieux les plus riches en espèces du paysage agricole. Sa faune et sa flore y sont particulièrement variées. Cette diversité est d'autant plus importante si la haie a conservé une bonne structuration, c'est-à-dire qu'elle possède, en son sein, plusieurs strates de végétation (herbe, arbuste, arbre).

Lorsque les haies forment un réseau dense, elles permettent aux animaux de parcourir de longues distances sans quitter leur abri. Elles forment ainsi des corridors biologiques, lieux de passage et d'expansion privilégiés de la faune.

Les haies abritent ainsi de nombreuses espèces d'oiseaux, toutes plus ou moins insectivores, qu'il s'agisse de passereaux ou d'oiseaux gibiers (perdrix, faisans, cailles, bécasses).

De nombreux mammifères et espèces gibiers trouvent aussi refuge dans les haies pour se reproduire ou s'alimenter.

PROTECTION BIOLOGIQUE DES CULTURES

Réduire l'utilisation des insecticides et phytosanitaires est indispensable pour la santé de tous et l'équilibre des milieux. Cela est possible en se tournant notamment vers des pratiques comme la "lutte intégrée" qui consiste à favoriser au maximum l'action des auxiliaires de culture : insectes ou autres organismes qui s'attaquent aux espèces nuisibles pour les cultures, permettant une lutte biologique à moindre coût.

Or, les haies sont un milieu particulièrement favorable à l'installation et au développement de nombre de ces organismes alliés des jardiniers, des horticulteurs ou des agriculteurs.

L'influence de ces auxiliaires ne se limite pas à l'échelle de la haie et, selon leur mobilité, leur quête de proies peut les conduire plus ou moins profondément dans les cultures. On peut ainsi citer l'exemple des carabes (insectes coléoptères), précieux prédateurs contre les limaces qui causent d'importants dégâts sur les cultures, notamment le colza.



Perdrix rouge

PRODUCTION DE BOIS ET FRUITS

Une haie âgée présente bien souvent une strate arborée dans laquelle il est possible de trouver du bois de chauffage, source d'énergie renouvelable par excellence. Les arbres en cépée produiront des piquets alors que le broyage des branches, pourra lui, aussi être valorisé en chauffage ou paillage. Enfin, la haie sert aussi de production de fruits qui alimenteront autant les oiseaux que l'homme.

PAYSAGES AGRICOLES ET URBAINS

L'arbre, sous toutes ses formes, façonne nos paysages. Disposés en haies autour des champs et le long des chemins, en bois et bosquets, en alignement le long de belles allées ou encore en sujets isolés... les arbres permettent de cloisonner le paysage et l'espace et sont un bon outil d'intégration paysagère de nouveaux bâtiments et de lotissements. Arbres et haies concourent à la formation de beaux paysages, de qualité et productifs. Ce dernier rôle social est très important et favorise l'attractivité des territoires auprès de tous : agriculteurs, résidents réguliers ou temporaires...



Planter et entretenir

une haie

UNE TECHNIQUE RIGOUREUSE POUR UNE PLANTATION RÉUSSIE

ESSENCES PRÉCONISÉES

Il faut privilégier les essences locales et indigènes, existant à l'état sauvage dans le département. Elles évoluent souvent dans ce milieu depuis des siècles et elles s'y sont parfaitement adaptées. Elles s'implantent donc facilement et sont plus résistantes.

Pour les arbres et les arbustes, préférez les jeunes plants de un à deux ans (40 à 60 cm de haut), ils sont économiques à l'achat et ont un excellent taux de reprise. Veillez aussi à associer différentes espèces qui composeront les différentes strates de votre haie.

Arbustes bas : troène des bois, sureau noir, charme commun, prunelier, fusain d'Europe, houx, aubépine, cornouiller sanguin, nerprun purgatif, viorne obier et lantane, groseillier à maquereau.

Arbustes hauts : noisetier commun, prunier myrobolan, saule arbustif, sorbier des oiseleurs, cognassier, aulne.

Arbres de haut jet : alisier torminal, châtaignier, chêne pédonculé et sessile, frêne commun, hêtre, merisier, tremble, pommier sauvage, poirier sauvage, érable.

QUAND PLANTER UNE HAIE ?

La plantation doit s'effectuer en dehors de la saison végétative, soit entre fin novembre et fin mars. En fonction des conditions climatiques, on observe deux périodes privilégiées pour les plantations : en début ou en fin d'hiver, impérativement en dehors des périodes de gel.

Si possible, privilégiez une plantation en automne qui permet un meilleur démarrage au printemps, le plant étant déjà installé au moment de la croissance racinaire.

QUEL TYPE DE HAIE PLANTER ?

La haie taillée ou haie basse

(1 mètre de large). Elle est composée d'arbustes à feuilles caduques ou persistantes (souvent mono-spécifiques) qui seront taillés sur les trois faces. Elle ne dépasse pas 2 à 3 mètres de hauteur.

Le petit brise-vent ou haie haute

(équivalent du taillis, 2 mètres de large). On y trouve surtout des arbustes conduits en cépées sur souche (un pied engendre plusieurs troncs). Sa hauteur varie de 3 à 10 mètres. On y installe de nombreuses essences et une base étoffée.

Le grand brise-vent ou haie d'arbres

(équivalent du taillis sous futaie, 3 mètres de large). Cette haie comprend trois strates de végétation : arbres de haut jet, arbustes en cépées et arbustes simples. Sa hauteur peut aller jusqu'à 30 mètres pour les arbres traités en haut jet.

La ripisylve

(5 mètres de large). Située en bordure d'un cours d'eau, elle comprendra des espèces particulièrement adaptées aux zones humides (frêne, aulne...).

LA PRÉPARATION DU SOL

La plantation d'une nouvelle haie doit commencer par une bonne préparation du sol pour favoriser la reprise et l'enracinement des plants, lutter contre l'invasion des herbacées et améliorer sa structure. Il faut parfois prévoir un sous-solage* sur une largeur de 1,5 mètre qui sera effectué en fin d'été ou en début d'automne sur un sol impérativement sec. La création d'un bourrelet au moment du labour peut aussi être utile. Un hersage complètera ces préparations quinze jours avant la plantation pour égaliser la surface avant le paillage.

* Technique agricole qui redonne de la perméabilité au sol en améliorant le drainage naturel et la circulation horizontale de l'eau sur les sols labourés.

L'UTILISATION D'UN PAILLAGE

Elle impacte fortement le pourcentage de reprise. Cette technique bénéfique ralentit le développement des graminées (qui pourraient concurrencer les jeunes arbres), protège le sol du gel et favorise son enrichissement. Il faut privilégier un paillage naturel qui disparaîtra dans le temps (paille, écorce, bois déchiqueté...).

Ce paillage doit être mis en place après plantation pour éviter de mettre de la matière en décomposition au contact des racines de l'arbre, ce qui le ferait pourrir.

QUELQUES PRINCIPES À RETENIR :

- la tige du jeune plant doit être verticale,
- le collet doit être situé au niveau du sol,
- les racines doivent être bien étalées après rafraîchissement,
- la terre recouvrant le plant doit être fine et tassée modérément autour de la tige,
- l'arrosage n'est pas nécessaire sauf en condition particulièrement sèche.

LA DISTANCE PRÉCONISÉE ENTRE LES PLANTS EST DE :

- 5 à 10 mètres pour les arbres de haut jet (chêne, merisier...),
- 2 à 5 mètres pour les arbres de cépée (noisetier, charme...),
- 0.5 à 1.5 m pour les arbustes (prunellier, fusain d'Europe...).

LES ÉTAPES D'UNE PLANTATION



Creuser des trous suffisamment larges pour que les racines puissent s'étaler. Les trous doivent faire environ deux fois le volume des racines.



Couper l'extrémité des racines trop longues ou endommagées.



Tremper les racines dans un mélange composé de terre argileuse et d'eau. Cette boue - le pralin - doit former une gangue étanche autour des racines, leur offrant ainsi une nourriture immédiatement disponible.



Disposer le végétal préparé au fond du trou, ses racines correctement étalées et non contraintes. Le collet du plant (limite entre tige et racines) doit être exactement au niveau du sol.



Tasser Après avoir comblé le trou de plantation, tasser modérément la terre et former une cuvette au pied de chaque plant.



Pailler pour éviter que les herbes se développent et concurrencent votre plant. La paille, matériau naturel, remplit très bien ce rôle de protection.

POUR PRÉSERVER DURABLEMENT SES FONCTIONNALITÉS

La haie doit faire l'objet de travaux d'entretien, voire même de restauration, lorsqu'elle a été trop longtemps abandonnée.

Cette démarche est indispensable pour assurer la pérennité et la bonne fonctionnalité d'une haie dans le temps, en fonction des objectifs qu'on lui a assignés (production de bois d'oeuvre et de fruits, fonction brise-vents, accueil de la faune...). Un mauvais entretien entraîne à terme la dégradation de la haie, voire même sa disparition.

Des interventions d'entretien doivent donc être programmées régulièrement pour éviter notamment à certaines branches gênantes d'atteindre un diamètre trop important. La taille doit intervenir au moment du repos végétal, à une période où la gêne pour la faune et la flore est la moins importante. On évitera ainsi tout entretien du 1^{er} avril au 1^{er} septembre : période de reproduction de l'avifaune (colombidés, turdidés...).

CONSEILS D'ENTRETIEN

Conserver des arbres morts (en tenant compte de la sécurité) et des arbres "têtards".

Maintenir une largeur de haie de 2 à 3 mètres minimum (haie et bande enherbée comprise) et un minimum de 50 % de haies hautes qui fournissent couvert et réserve alimentaire pour la faune.

Maintenir du lierre qui fournit sites de nidification et baies particulièrement riches en lipides.

Maintenir une bande enherbée qui constitue un lieu de nidification d'espèces nicheuses au sol ainsi qu'un couvert pour les mammifères et les insectes.

Proscrire l'usage de phytosanitaires sauf en cas de traitement localisé et nécessaire sur des vivaces (chardons...).

CALENDRIER D'ENTRETIEN D'UNE PLANTATION NOUVELLE :

ANNÉE 1 - HIVER

Ne pas toucher aux plantations de novembre, rabattre (couper) de moitié les plantations tardives (sauf pour les arbres de haut jet). Taille de formation (cas de jeunes plants).

ANNÉE 2 - HIVER

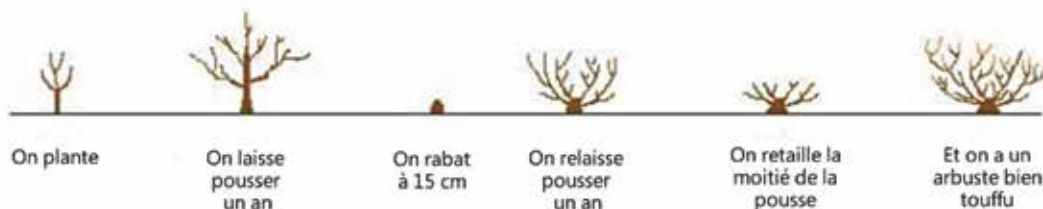
Recéper les arbustes, sélectionner la tige vigoureuse des hauts jets.

ANNÉE 3 - HIVER

Taille latérale des arbres et arbustes, défourcher les hauts jets (garder seulement l'axe central).

ANNÉE 4 - HIVER

Taille latérale des arbres et arbustes.





MATÉRIEL PRÉCONISÉ

Épareuse :

pour les pousses annuelles ou de deux ans.
À proscrire sur du bois plus âgé.

Lamier :

pour les pousses de deux ans et bois jusqu'à 10-15 cm
de diamètre.

Nacelle élévatrice :

pour les arbres de haut jet.



Connaître le dispositif financier

“Nature ordinaire” du Département de la Loire

Conscient des enjeux de protection de l'environnement liés à ces milieux dits "ordinaires" et des bénéfices sociaux et environnementaux qu'ils apportent, le **Département de la Loire a mis en place un dispositif d'aide financière et technique** pour les porteurs de projets qui souhaitent planter des haies, créer ou restaurer une mare.

L'accompagnement technique peut être réalisé par des partenaires locaux qui travaillent depuis plusieurs années aux côtés du Département pour l'amélioration de la connaissance et la protection de ces milieux naturels.

Pour les projets concernant les mares, le Département a confié à la **FRAPNA Loire** (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature et de l'environnement) un rôle d'animateur technique du dispositif auprès des porteurs de projets potentiels. Elle les accompagne et transmet les demandes éligibles au dispositif d'aide financière. Cet appui technique est complété par la réalisation et la diffusion d'outils variés de présentation du dispositif : rencontres individuelles, réunions collectives d'échanges, distribution de plaquettes en lien avec la campagne "Mare, où es-tu?" animée par la FRAPNA (plus d'informations sur www.mares-loire.fr).

Pour les projets concernant la plantation de haies, le Département a missionné la **Fédération départementale des chasseurs de la Loire**. Elle apporte conseils et préconisations techniques et aide les porteurs de projets à solliciter l'aide financière du Département.

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME

SERVICE INSTRUCTEUR - COORDINATION DU DISPOSITIF

Département de la Loire

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Direction des services territoriaux et de l'environnement
Service environnement

2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne Cedex 01
Tél. 04 77 48 40 29

fabrice.frappa@loire.fr / www.loire.fr



ANIMATION TECHNIQUE POUR LES MARES

Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature de la Loire

11 rue René Cassin
42100 Saint-Étienne
Tél. 04 77 41 42 60

scientifique-loire@frapna.org / www.frapna-loire.org



ANIMATION TECHNIQUE POUR LES HAIES

Fédération départementale des chasseurs de la Loire

Impasse Saint Éxupéry
42163 Andrezieux-Bouthéon
Tél. 04 77 36 41 74

fede.chasseur42@wanadoo.fr / www.fedechasse42.fr



BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités (communes, intercommunalités, etc.)
- Associations
- Agriculteurs
- Particuliers

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Taux de subvention maximum de 30 % du montant TTC des travaux (HT pour les communes) plafonnés à :

- 20€ / mètre linéaire pour les haies,
- forfait de 400€ par mare restaurée ou créée.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Haies :

- le linéaire planté atteindra 50 mètres au minimum,
- le porteur du projet s'engage à entretenir la haie pendant les trois premières années,
- les espèces implantées (arbres, arbustes) ne doivent en aucun cas être des espèces ornementales (se reporter à la liste des essences indigènes préconisées).

Mares :

- la surface sera comprise entre 20 et 500 m² et la zone de pleine eau sera de 1 à 2 mètres de profondeur,
- le volume en eau sera supérieur à 5 m³ pour éviter un assèchement en été,
- au moins une des berges sera en pente douce (berge biologique) et interdite d'accès,
- la mare sera étanche naturellement,
- elle sera implantée à plus de 50 mètres des habitations,
- les travaux devront se dérouler entre septembre et janvier (pour respecter le cycle biologique des espèces) et dans le respect global du cahier des charges techniques (disponible sur demande) et de la réglementation en vigueur.

Travaux éligibles :

- l'achat de plants et paillage, préparation du sol,
- les travaux de plantation,
- les déblaiement et transports de terre,
- les clôtures de mise en défens,
- la mise en place d'une pompe de prairie,
- le modelage des berges en pente douce et autres travaux de génie écologique.

PIÈCES À FOURNIR

- Plan de localisation 1/25 000^e et plan cadastral.
- Lettre de demande.
- Délibération de la collectivité ou de l'association.
- Mémoire explicatif (technique, essences, modes d'entretien...).
- Devis des travaux.
- Autorisation du propriétaire (si la demande n'émane pas de lui).
- RIB ou RIP.



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
SERVICE ENVIRONNEMENT
2 rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 48 40 29

Loire
LE DÉPARTEMENT